

*Soins médicaux—Loi*

J'aimerais soulever deux points importants avant de me rasseoir. Le premier à trait aux questions qu'auraient soulevées le membre du conseil législatif du Yukon et le membre du comité exécutif qui s'inquiète des problèmes de santé au Yukon, si on lui avait donné l'occasion de parler. Il s'agit d'insister auprès du ministre pour qu'il accorde la priorité au transfert de la responsabilité de l'administration des services de santé au Yukon du gouvernement fédéral au gouvernement du territoire, et il n'est pas question ici des Territoires du Nord-Ouest. Cette question occupe une place prépondérante au conseil législatif du Yukon. Si elle avait pu faire incorporer cette question au calendrier des discussions qui se déroulent sur les accords fédéral-provinciaux, elle l'aurait fait. Je suis d'ailleurs sûr qu'elle l'a fait officieusement, ce qui n'est pas suffisant.

Je crois comprendre que le ministre a nommé un consultant, un certain Jack Fleming, fonctionnaire du ministère, et l'a chargé d'établir l'horaire des transferts. Je voudrais bien faire comprendre ceci au ministre: ce transfert n'a rien de compliqué, pas plus qu'il n'a été compliqué de transférer le réseau routier de l'Alaska du gouvernement fédéral au gouvernement territorial. En ce qui concerne les employés, on leur donne le choix. Ils peuvent se faire transférer comme l'ont fait ceux des Travaux publics, ou ils peuvent se faire muter à d'autres services. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'envisager de grandes difficultés à faire ce transfert sans délai. C'est une question que je voudrais que le ministre traite en échange de la faveur que je lui fais en lui donnant l'occasion de clore ce débat.

Je ne crois pas qu'il y aura des problèmes d'ordre financier en ce qui concerne les employés au niveau fédéral. Après le transfert au niveau du territoire, ils auront au moins d'aussi bonnes conditions et, dans certains cas, de meilleures. Éventuellement, quelques postes, il va de soi, disparaîtront d'eux-mêmes. Toutefois, le motif le plus important pour effectuer le transfert sans délai est de permettre à la législature du territoire de faire valoir ses propres priorités au lieu de laisser le gouvernement fédéral faire valoir les siennes. J'ajouterai, pour la gouverne du ministre, que l'Association des médecins du Yukon est tout à fait pour que le transfert s'effectue le plus vite possible.

La question des modalités de partage des frais m'inquiète quelque peu. Je me souviens très bien du débat à la Chambre relatif à la création du régime d'assurance-maladie. Je me souviens très bien m'y être opposé simplement parce qu'on ne nous a pas donné l'occasion d'y participer. Le gouvernement actuel a la réputation d'adopter des positions qu'il s'empresse de renier la minute d'après. Je me souviens très bien des formules qui ont été présentées pour établir les programmes à frais partagés, qui ont fondé notre action à l'époque et qui ont été à l'origine des mesures adoptées dans les deux territoires. On constate, maintenant, que le gouvernement fédéral se retire de ces programmes pour ce qui est des Territoires du Nord-Ouest, et nous n'avons aucun recours, aucun moyen de savoir dans quelle mesure nous serons touchés par ce retrait.

● (1520)

En fait, ses effets ne devraient probablement pas se faire sentir au Yukon la première année vu les garanties données en octobre par le ministre aux ministres de la Santé qui ont assisté à la conférence. Il n'y a absolument aucune entrée de fonds au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, ce qui les laisse dans la plus totale incapacité de faire de la planification. A mon avis, c'est un argument qui devrait convaincre le ministre d'établir une structure permettant aux représentants des territoires d'apporter une contribution substantielle à ces conférences fédérales-provinciales sur la santé. Je ne dis pas au niveau des sous-ministres ou des hauts fonctionnaires, mais au niveau politique. Si l'on s'attend à ce que nous payions notre part des coûts, si l'on accroît le fardeau financier du Yukon, nous devrions prendre part aux décisions.

On pourrait citer comme exemple des effets néfastes que peuvent avoir pour nous les décisions unilatérales du gouvernement fédéral la fermeture d'une aile de l'hôpital Charles Camsell, à Edmonton. A cause de cette décision, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont maintenant obligés de prendre soin des malades qui ne sont plus acceptés à l'hôpital Camsell; ils faut les soigner dans les hôpitaux des territoires, à moins, naturellement, qu'ils soient gravement touchés, auquel cas ils sont toujours transportés à l'extérieur. On me dit qu'on discute cette question avec l'Association médicale du Yukon, qui n'apprécie guère le fardeau supplémentaire imposé aux hôpitaux du Nord.

Je pourrais présenter d'autres doléances au sujet de l'application de cette loi dans le Nord, mais notre principal grief est que nous ne pouvons nous faire entendre lors des conférences; nous n'avons aucun rôle à jouer dans la prise de décision. Cela ne nuirait pas du tout; en fait, je crois que cela contribuerait à la bonne marche de ces conférences, si le ministre revenait sur sa position et permettait à des représentants des conseils élus des territoires de prendre la parole pour participer à la conception et à l'administration des programmes médicaux que le gouvernement fédéral veut mettre sur pied dans les deux territoires et dont le coût serait partagé par l'administration centrale. Je vais maintenant laisser le ministre clore le débat.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à remercier le député du Yukon (M. Neilsen) de bien vouloir me donner quelques instants pour conclure la présente étape de l'étude du bill C-68.

J'attire l'attention des députés sur le fait que nous avons consacré beaucoup de temps à débattre ce projet de loi, qui a fait l'objet d'au moins 90 discours, la plupart prononcés par des députés d'en face. Je constate en particulier que les députés du Nouveau parti démocratique cherchent à faire de l'obstruction. J'estime qu'il y a un temps pour discuter et un temps pour décider, et que nous en sommes arrivés au moment de la décision sur cette question. Je remercie le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir présenté un ordre obligeant la Chambre à prendre en deuxième lecture une décision au moins sur le principe de ce bill.